

**AVIS AUX PORTEURS**

**Objet : Mise en conformité réglementaire - Intégration / mise à jour des outils de gestion du risque de liquidité**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de l'un des FCP gérés par Myria Asset Management (ci-après la « Société de Gestion »), FCP dont le détail est fourni en annexe, et nous vous remercions pour votre confiance.

La réglementation européenne évolue et introduit, l'obligation pour les sociétés de gestion de sélectionner au moins deux outils de gestion de la liquidité (hors fonds monétaires pour lesquels un seul outil est requis) pour les OPC ouverts qu'elle gère.

Cette évolution s'inscrit dans un objectif d'harmonisation des pratiques au niveau européen et de renforcement de la protection des investisseurs, notamment en cas de conditions de marché dégradées. Le risque de liquidité correspond à la difficulté pour un fonds de vendre rapidement ses actifs sans impacter leur prix. Il apparaît surtout en cas de rachats importants, lorsque la liquidité des actifs ne correspond pas à celle offerte aux investisseurs.

Afin de se mettre en conformité avec cette nouvelle exigence réglementaire, la Société de gestion a décidé d'introduire les deux outils suivants qui peuvent être activés pour gérer la liquidité des fonds :

- **Prolongation des délais de préavis** : Ce mécanisme permet à la société de gestion, lorsque des conditions exceptionnelles de marché l'exigent, et à titre temporaire dans l'intérêt des porteurs, d'instaurer un délai supplémentaire la centralisation des ordres de rachat et leur exécution afin d'assurer la liquidité du portefeuille dans de bonnes conditions. Pendant toute la durée de cette extension, les ordres de rachats restent enregistrés, mais ne sont exécutés qu'à l'issue du nouveau délai de préavis.
- **Frais de remboursement acquis au fonds** : les frais de remboursement sont des frais, au sein d'une fourchette prédéterminée qui tiennent compte du coût de la liquidité, versés au fonds par les porteurs de parts lors du rachat de parts, et qui garantit que les porteurs de parts qui restent dans le fonds ne soient pas injustement désavantagés.

Cette évolution réglementaire ne requiert pas un agrément AMF.

Cette modification interviendra le 4 mai 2026.

Les autres caractéristiques de votre fonds demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre fonds que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque.

La documentation réglementaire des OPC actualisée en conséquence sera disponible sur les sites internet : [www.uff.net](http://www.uff.net) et/ou [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com) à compter du 4 mai 2026.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Myria Asset Management

## Annexe

### Liste des OPC concernés

Dénomination des fonds concernés	Mécanisme(s) de liquidité déjà présent (s) actuellement	Mécanismes de liquidité appliqués à partir du 4 mai 2026
UFF ALLOCATION DYNAMIQUE	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF PERFORMANCE ABSOLUE	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF OBLIGATIONS DIVERSIFIEES	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF CAPITAL PLANETE	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF ALLOCATION DEFENSIVE	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF ALPHA SELECT	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
HUDSON BLUE CHIPS	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF OBLIGATIONS PRUDENCE	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF DYNASTIES FAMILIALES	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF ACTIONS SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE	(i) Gates	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF ACTIONS FRANCE	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF ACTIONS EMERGENTES	(i) Gates	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF EURO VALEUR	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF ACTIONS EUROPE FLEXIBLE	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF GRANDES MARQUES	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF BLUE INVEST	(i) Gates	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF AZUR INVEST	(i) Gates	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF CREDIT HAUT RENDEMENT	(i) Gates	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
JSS KALINA TRANSITION ECOLOGIQUE	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
ABEILLE CAPITAL PLANETE	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF ALPHA BONDS	(i) Gates	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF PERFORMANCE ABSOLUE A	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds

UFF PERFORMANCE ABSOLUE CT	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF OBLIGATIONS DIVERSIFIEES A	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF OBLIGATIONS DIVERSIFIEES CT	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF ACTIONS GLOBAL TECH	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF ACTIONS BIODIVERSITE	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF ACTIONS US	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF ALLOCATION EQUILIBRE	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF EPARGNE FRANCE USA	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF EPARGNE ALLOCATION EQUILIBRE	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF EPARGNE CAPITAL PLANÈTE	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF EPARGNE EURO VALEUR	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF EPARGNE GLOBAL ALLOCATION	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF EPARGNE MONETAIRE ISR CT	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF EPARGNE OBLIG OPTIMAL INCOME	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF EPARGNE SOLIDAIRE	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds
UFF EPARGNE TREMLIN PME	Aucun	(i) Extension du délai de préavis (ii) Frais de remboursement acquis au fonds